Conditions Générales de Vente

Dernière date de modification : 26/01/2021

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des services proposés par Yoann Masson, auto-entrepreneur immatriculé sous le numéro de Siret 892 361 817 00018.

A défaut de dispositions particulières stipulées par écrit, le fait de passer commande à Yoann Masson implique l'acceptation pleine et entière des Conditions Générales de Vente, voir plus en détail l'article 3

Yoann Masson se réserve le droit de modifier ses Conditions Générales de Vente et ses tarifs à tout moment et sans préavis. Ces modifications n'auront aucune incidence sur les devis / commandes / contrats en cours.

Article 1: Identification des parties

Le terme "prestataire" désigne Yoann Masson en sa qualité d'auto-entrepreneur proposant des services de développement informatique.

Le terme "client" désigne toute personne morale ou physique, ayant requis les compétences du prestataire pour toute création dans le cadre de ses compétences de développeur informatique. Le terme "prestation" désigne l'ensemble des développements informatiques fournis par le prestataire au client.

Le terme "tiers" désigne toute personne physique ou morale non-partie au contrat.

Article 2: Commande

Après contact entre le prestataire et le client, un devis sera émis. Le retour de ce devis signé et accompagné de la mention « Lu et approuvé » par le client indiquera une acceptation de ce dernier et devra être accompagné d'un acompte, voir article 4.2-4.3.

Article 3: Tarifs et Paiement

A noter que ces modalités de paiement ne s'appliquent pas forcément lors d'un contact via une plateforme de freelancing.

Le règlement des services se fait par virement bancaire sur le compte du prestataire. Le RIB du prestataire sera fourni au client avant le début de la mission.

3.1 Tarifs

Le prix de la prestation proposée par le prestataire est fixé en fonction des informations suivantes indiquées sur le devis transmis au client : le tarif journalier et le nombre de jours travaillés. Les services du prestataire ne sont pas soumis à la TVA (article *293B du CGI*). Chaque devis est valable durant deux mois sauf mention contraire.

Tout nouveau développement à réaliser fera l'objet d'un nouveau devis. Est considéré comme nouveau développement toute demande dont la nature tend à allonger de manière significative la durée de développement préalablement estimée dans le devis fourni par le prestataire.

3.2 Modalités de paiement

Une commande au prestataire entraînera l'émission d'un devis, qui une fois retourné signé par le client, fera acte de début de mission

Le prestataire se réserve notamment le droit de refuser d'effectuer une livraison ou d'honorer une commande émanant d'un acheteur qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente.

Le prix est payable en totalité et en un seul versement, dans les 14 jours suivant la réception de la facture. Ce délai sera mentionné sur la facture adressée à l'acheteur.

Les prix des prestations proposées sont ceux mentionnés dans le devis. Ils s'entendent hors taxes et sont payables en euros selon la modalité suivante : 20% d'acompte puis 90% à la réalisation, si la durée de la prestation dépasse un mois, le paiement sera mensualisé et l'acompte sera déduit du premier mois (et les mois suivants si nécessaire), sauf autre accord précisé sur le devis.

3.3 Retard de paiement

Tout retard de paiement à partir des 14 jours initiaux entraînera mensuellement, des pénalités de retard égales à 10% du montant de la facture.

Article 4 : Services fournis par le prestataire

Les prestations régies par les présentes conditions générales sont celles qui figurent sur le cahier des charges et qui sont indiquées comme réalisées par le prestataire ou sous son contrôle. Elles sont proposées dans la limite des disponibilités du prestataire.

Les prestations sont décrites et présentées avec la plus grande exactitude possible. Toutefois si des erreurs ou omissions ont pu se produire quant à cette présentation, la responsabilité du prestataire ne pourrait être engagée.

Dans le cadre d'un développement d'un projet, le prestataire s'engage à remettre l'entièreté du code source et tous autres fichiers nécessaires au bon fonctionnement du projet au client.

Les développements informatiques fournis au client deviennent son entière propriété une fois la livraison effectuée par le prestataire et le paiement effectué par le client. Cette propriété est toutefois limitée par les licences des éventuels logiciels tiers inclus au sein de la prestation.